

# Le référentiel de vulnérabilité, un cadre opérationnel d'évaluation et de réduction de la vulnérabilité des territoires

- Contribuant à la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion du risque inondation, destiné à répondre à ses 3 objectifs
- Destiné aux acteurs locaux de la prévention des risques : porteurs de PAPI, de SLGRI, services déconcentrés de l'État, etc.
- Permettant la construction d'un plan d'actions appuyé sur l'élaboration d'un diagnostic partagé de vulnérabilité
- Déclinable aux différentes échelles : TRI, SLGRI, bassin versant, EPCI, communes, etc.

Guide issu des travaux du GT Référentiel de vulnérabilité  
Commission mixte inondation  
Co-piloté par le CEPRI et la DGPR  
Crédit photo : Arnaud Bouissou/Terra



POLITIQUE NATIONALE  
DE GESTION DES RISQUES  
**Inondation**

# Référentiel national de vulnérabilité aux inondations



# ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Une déclinaison des objectifs de la SNGRI en axes de vulnérabilité puis en sources de vulnérabilité

Objectif 1 : Augmenter la sécurité des personnes exploitées	Objectif 2 : Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages liés aux inondations	Objectif 3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
A.1.1 La mise en danger des personnes au sein des bâtiments	A.2.1 Les dommages aux bâtiments	A.3.1 L'impact au territoire et ses difficultés à rétablir les fonctions d'habitat, d'activité, etc.
A.1.2 La mise en danger des personnes due aux dysfonctionnements des infrastructures et des réseaux	A.2.2 Les dommages au patrimoine commun	A.3.2 Les difficultés de rétablissement des infrastructures et des réseaux
A.1.3 La mise en danger des personnes liée aux sur-aléas	A.2.3 Les dommages aux activités et aux biens	A.3.3 Le manque de préparation à la crise
A.1.4 Le manque de préparation à la crise	A.2.4 Les dommages aux infrastructures et aux réseaux	
	A.2.5 Le manque de préparation à la crise	

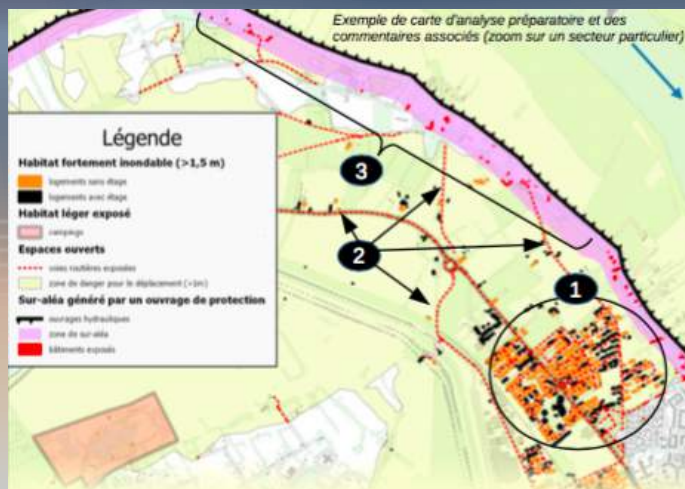
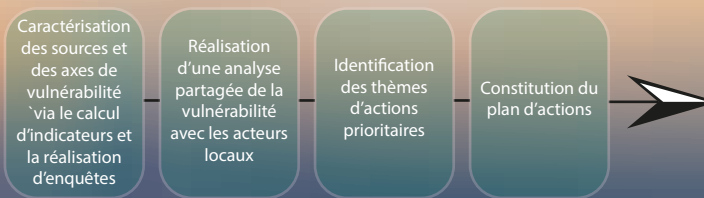
- S.1.1 La mise en péril de la structure des bâtiments dans les zones de fortes vitesses
- S.1.2 L'inondation des bâtiments et le risque de rupture des ouvrants dans les zones de montée rapide et/ou pouvant comporter une hauteur d'eau importante
- S.1.3 La déstabilisation ou l'inondation d'habitats légers
- S.1.4 La vulnérabilité des publics de certains établissements dit sensibles
- S.1.5 La vulnérabilité des établissements sensibles

Une caractérisation des sources de vulnérabilité au moyens d'indicateurs, d'enquêtes, etc.

I.1 Nombre de personnes occupant des bâtiments de plain-pied

I.1 Nombre de personnes occupant des bâtiments fortement inondables

# PASSAGE DU DIAGNOSTIC À L'IDENTIFICATION DES THÈMES PRIORITAIRES

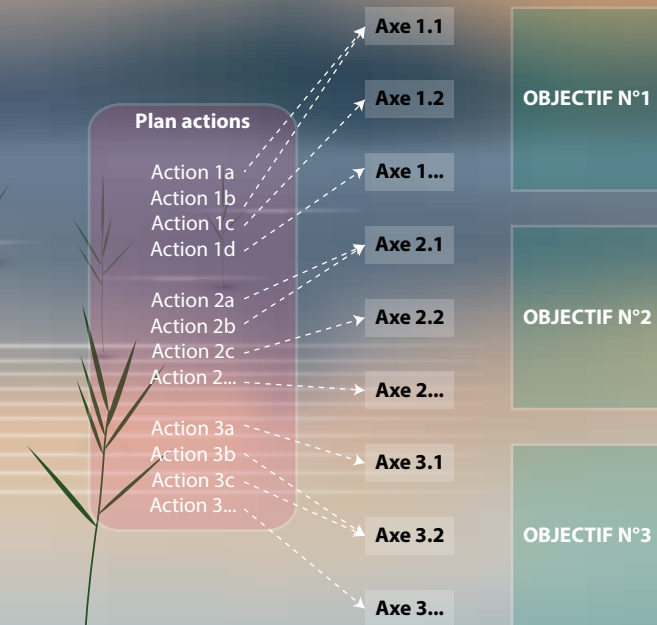
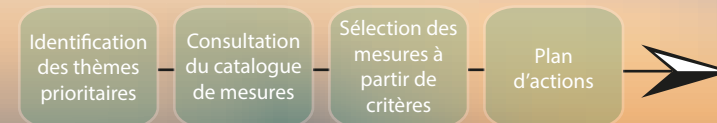


- Axe 1.1 Mise en danger des personnes au sein des bâtiments**  
Le secteur de Beausoleil et celui de la Plaine (1) comportent de nombreux logements sans étages pouvant être touchés en peu de temps par plus de 1,5m d'eau. À Beausoleil, il n'est pas toujours possible de construire un étage refuge.
- Axe 1.2 Mise en danger des personnes due aux dysfonctionnements des infrastructures et des réseaux**  
Rapidement les axes principaux (2) deviennent impraticables et dangereux, y compris pour les secours. Il n'est alors plus possible d'évacuer les bâtiments isolés.
- Axe 1.3 Mise en danger des personnes liée aux sur-aléas**  
La zone de sur-aléa située derrière la digue des Battus (3) comporte de nombreuses habitations. Dans ce secteur, la tenue des bâtiments n'est pas garantie en cas de formation de brèche.
- Axe 1.4 Le manque de préparation à la crise**  
Le PCS est ancien et ne prend pas en compte le risque de rupture de digue. Par ailleurs, une enquête a montré que la population n'était que peu sensibilisée au risque d'inondation.

Pistes d'identification des thèmes d'action prioritaires :

- prévoir des évacuations préventives en deux temps : d'abord, les riverains de la digue, puis les habitants du secteur de Beausoleil ;
- promouvoir la construction d'espaces refuges habitables pour les maisons éparses de la Plaine ;
- réaliser des actions de communication ciblées, via notamment les comités de quartiers et les associations.

# CONSTRUCTION D'UN PLAN D'AXES D'ACTION



# DES OUTILS MIS À DISPOSITION



Exemple de fiche de mesures repères de crue

- 1 - Un catalogue de mesures pour construire le plan d'actions en fonction des vulnérabilités identifiées et des priorités des partenaires
- 2 - Des critères de sélection des mesures pour faciliter la construction du plan d'actions
- 3 - Des fiches opérationnelles pour mettre en œuvre les mesures
- 4 - Une bibliothèque des guides, rapports ou expériences faisant référence pour évaluer et réduire la vulnérabilité au risque inondation.